

leurs incidences sur le bien-être ne soulèveraient aucune inquiétude<sup>9</sup>. Mais le multilatéralisme étant accepté comme la voie la plus efficace et la plus bénéfique à suivre dans la négociation des règles de commerce international, il est naturel de craindre que l'émergence de blocs d'une puissance croissante ne provoque, en divisant le monde en trois sphères d'influence distinctes, une diminution du bien-être mondial et de l'efficacité économique. Ce n'est peut-être pas le cas, cependant, car une quantité considérable de travaux indiquent que les accords régionaux pourraient bien être complémentaires aux accords multilatéraux<sup>10</sup>. Ils pourraient servir de « bancs d'essais » pour une libéralisation plus large et plus rapide que ne l'autoriseraient des accords multilatéraux, et prépareraient ainsi la voie à une plus grande libéralisation multilatérale. Peut-être les accords régionaux sont-ils des substituts des accords multilatéraux et, par conséquent, peut-être entravent-ils l'élargissement de la libéralisation. Mais s'il y a peu de chance d'en arriver à un accord multilatéral qui assure une libéralisation aussi large qu'un accord régional, alors il n'y a pas lieu de redouter d'effets nocifs de substitution<sup>11</sup>.

- Création de courants d'échanges et détournement de courants d'échanges : Une entreprise plus compliquée dans le cas des multinationales et des économies d'échelle<sup>12</sup>

En théorie, les incidences sur le bien-être des arrangements économiques régionaux pouvant mener à la formation de blocs commerciaux sont négatives si elles comportent davantage de détournement que de création de courants d'échanges. Si l'existence de ces blocs nuisait à la réduction des obstacles au commerce multilatéral, les incidences sur le bien-être seraient alors différentes que si ces blocs n'entraînaient que des effets complémentaires ou neutres. Compte tenu du fait que le libre-échange entraîne l'utilisation la plus efficace des ressources et l'optimisation de la production et du bien-être mondiaux, il a toujours été considéré comme acquis que tout mouvement visant le libre-échange devait également accroître le bien-être. Les travaux précurseurs de Viner (1950) avaient fait ressortir la possibilité d'incidences négatives sur le bien-être liées au détournement de courants d'échanges occasionnés par les

---

<sup>9</sup> Si la régionalisation par rapport au multilatéralisme et à la mondialisation était acceptée comme étant supérieure, au sens de Pareto, cela sous-entendrait qu'elle constitue l'arrangement économique qui permet d'accroître le bien-être. Un arrangement économique est tenu pour supérieur au sens de Pareto s'il se trouve à améliorer la situation d'au moins l'un des agents sans nuire à aucun autre. La situation de tous les agents doit être au moins aussi bonne qu'auparavant.

<sup>10</sup> Par exemple, Lawrence, *op. cit.*, Lloyd, *op. cit.* et Oman, *op. cit.*

<sup>11</sup> Lloyd, *op. cit.*, p. 8.

<sup>12</sup> Les deux prochaines sous-sections sont inspirées fortement de D. Salvatore, *International Economics*, 1983.